

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1478

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Surla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Morage.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1478**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds eau a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement des 11 projets décrits ci-dessous.

Le bilan des subventions déjà versées fait l'objet d'un tableau en annexe de la présente délibération.

I - Cambodge : attribution d'une subvention à l'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) pour le projet d'approvisionnement en eau potable du village rural de Ponley

L'ADMAHC intervient depuis 2001 au Cambodge, auprès de l'université de médecine et des sciences de santé et des hôpitaux de Phnom Penh, pour former et encadrer des étudiants et des jeunes médecins. Cette association a déjà réalisé plusieurs projets en eau potable et en assainissement soutenus par le Fonds Eau depuis 2009.

Au Cambodge, en milieu rural, moins de 20 % de la population a accès à un assainissement adéquat et 65 % à l'eau. Le projet, présenté par l'ADMAHC, se situe dans la Commune de Ponley située dans la province de Takeo. Le niveau de vie est bas, la Commune n'a pas d'eau potable, les villageois utilisent de l'eau non traitée (eau des pluies, eau des puits, de l'étang loin du village) conservée plusieurs semaines dans des petits bassins. Les habitants du village souffrent chroniquement de maladies liées à l'utilisation de cette eau polluée.

Les objectifs du projet sont de garantir l'approvisionnement en eau potable de qualité et en quantité suffisante (au moins 20 litres par jour et par personne pour le besoin ménager) et d'apporter l'eau potable jusqu'aux domiciles ce qui permettra aux femmes et aux enfants de se libérer des corvées d'eau et de se consacrer à la production agricole ou artisanale et aux études. Pour cela une station de traitement d'eau avec un forage seront construits, des réseaux de distribution avec des compteurs à domicile seront installés. Ce projet bénéficiera à 6 063 habitants dont 2 087 écoliers.

Le projet est évalué à 197 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 80 000 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 53 400 €, Eau du Grand Lyon apportant 26 600 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 26 700 €.

II - Burkina Faso : attribution d'une subvention à l'association Solidarité eau sud pour le projet Sangoulema

L'association Solidarité eau sud vise à soutenir le développement des communautés rurales du sud, en améliorant leur accès à l'eau. Depuis 2004, elle mobilise des ingénieurs bénévoles, avec des expertises multiples : hydrologie, géologie, irrigation, hydraulique etc.) dans le domaine de l'eau pour mener des projets à taille humaine.

Pour l'alimentation en eau, le village de Sangoulema au Burkina Faso ne dispose d'aucun point d'eau moderne. Les villageois s'alimentent sur des puits traditionnels. Au niveau de l'assainissement les latrines sont pratiquement absentes et 95 % des villageois pratiquent la défécation dans la nature, à proximité de leur habitation.

Le projet consiste à assurer l'accès durable à l'eau potable par la construction de 2 forages équipés de pompe à motricité humaine et à promouvoir l'hygiène et l'assainissement par la construction de 40 latrines et douches familiales pour les 3 000 habitants du village de Sangoulema et 3 latrines à l'école. En parallèle, un programme important de sensibilisation de la population, de formation des structures gestionnaires, de transfert de compétences vers la Commune et la société civile sera mis en place.

Le projet est évalué à 198 211 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 23 400 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 15 600 €, Eau du Grand Lyon apportant 7 800 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 7 800 €.

III - Burkina Faso : attribution d'une subvention à l'association SOS Sahel pour le projet d'assainissement et hygiène dans 12 communes rurales

SOS Sahel est une Organisation non gouvernementale (ONG) internationale dont la vocation est d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les conditions de vie des populations du cœur de l'Afrique. Grâce à son expertise, l'ONG soutient la réalisation des programmes de développement des acteurs locaux sahéliens et leur offre la possibilité d'une réelle transition vers un développement autonome et harmonieux : l'agriculture, le développement économique et social, l'environnement, la biodiversité et la sensibilisation sont au cœur de leur démarche.

Le projet se déroule dans 12 Communes rurales réparties dans 2 Régions : Région des Hauts Bassins et Région de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso. Les taux d'accès à l'assainissement dans ces 2 régions sont les plus bas du pays soit respectivement 1,1 % et 0,2 %, la défécation dans la nature est la pratique la plus répandue et concerne 7 ménages sur 10. La conséquence est la prévalence élevée de maladies d'origine hydrique. La quasi-totalité des latrines en milieu rural déverse les excréta dans la nature.

Le projet proposé est un projet d'assainissement qui vise à réaliser 2 000 latrines et des actions de sensibilisations pour 2 000 ménages de 183 villages et 10 000 écoliers de 36 écoles.

Le projet est évalué à 750 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 38 000 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 19 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 19 000 €.

IV - Burkina Faso : attribution d'une subvention à l'association Amitié et développement pour le projet "forages assainissement Burkina est"

L'action de l'association Amitié et développement couvre l'ensemble du Burkina Faso, pays dans lequel elle a construit, année après année, un réseau lui permettant d'aider les populations les plus défavorisées. L'esprit qui guide Amitié et développement dans ses interventions est de faire en sorte que les habitants prennent en charge leur propre développement : "Aide-toi, Amitié et développement t'aidera". Ses domaines d'intervention sont multiples, ils couvrent l'éducation, l'alphabétisation, la santé, l'agriculture, la promotion sociale (les femmes) et l'eau.

Le sous équipement du Burkina Faso, spécialement en brousse dans le domaine de l'accès à l'eau est flagrant et constitue un frein sérieux à la sortie de ce pays du sous développement. Le projet portera sur 5 villages de brousse à l'est du Burkina. 95 % des ménages des 5 villages ont accès à l'eau uniquement par les puits busés ou dans les marigots. 95 % de la population défèque dans la nature, d'où un taux très important de maladies hydriques. Le rayon d'accès à l'eau potable sur les 5 sites concernés est d'environ 3,5 kilomètres.

Le projet a 2 volets : le premier volet consiste à équiper chaque village d'un forage et de 10 latrines publiques. Le second volet consiste à former la population à l'usage de l'eau, des latrines et à mettre en place les structures socio économiques nécessaires pour assurer la pérennité des installations, conformément à la réglementation en vigueur au Burkina Faso.

Le projet est évalué à 79 961 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 63 900 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 47 600 €, Eau du Grand Lyon apportant 16 300 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 31 300 €.

V - Burkina Faso : attribution d'une subvention au Comité de jumelage Grigny Koupéla pour le programme participatif de développement durable de la Commune de Koupéla - Volet eau et assainissement

En 1985 s'est créé, à la demande d'élèves du collège Emile Malfroy de Grigny un club nord-sud qui a abouti à la création d'un comité de jumelage en 1996 et en 1999 le jumelage officiel est signé à Koupéla.

La Commune de Koupéla a une faible capacité humaine et financière ne lui permettant pas d'offrir un service de qualité dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Le faible niveau de connaissances et d'organisation des acteurs de la chaîne de l'eau et de l'assainissement, le taux d'accès à l'eau potable encore très faible dans les zones périurbaines et rurales avec de graves conséquences sanitaires, le taux d'équipement en latrines décentes extrêmement bas, ont poussé le Comité de jumelage Grigny Koupéla à agir.

Le projet consiste à améliorer la gouvernance locale par le renforcement du service de l'eau et de l'assainissement avec la réalisation de 3 forages et de 30 toilettes familiales.

Le projet est évalué à 108 034 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 54 000 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 39 700 €, Eau du Grand Lyon apportant 14 300 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 24 700 €.

VI - Mali : attribution d'une subvention à l'association Seves pour le projet de mise en place du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans le village de Bangassi, région de Kayes

L'association Seves est née de la volonté de plusieurs professionnels de l'eau et de l'assainissement, ayant travaillé en Afrique et en France, de porter une véritable vision des services publics d'eau et d'assainissement en Afrique, en s'appuyant sur les initiatives locales économiquement viables, afin de favoriser un accès juste et durable à ces services.

Dans le village de Bangassi, les services essentiels de l'alimentation en eau potable et en assainissement ne sont pas assurés. Les sources actuelles d'alimentation en eau des populations du village sont les forages, les puits modernes publics et puits améliorés privés. L'eau des puits n'est pas potable. La fréquentation du fleuve pour les besoins d'eau domestiques (lessive, vaisselle, etc.) est à l'origine de la bilharziose qui sévit dans le village.

Le projet propose d'équiper un forage existant avec pompage solaire et de construire un château d'eau métallique, un réseau de 3 145 millilitres, desservant 11 bornes fontaines : 7 points d'eau publics et 4 points d'eau communautaires (école, mosquée, centre de santé et mairie). Un service public d'eau potable et d'assainissement sera mis en place et une sensibilisation des populations sera faite, afin d'améliorer durablement le cadre de vie des 4 000 habitants de Bangassi.

Le projet est évalué à 188 877 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 64 400 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 42 900 €, Eau du Grand Lyon apportant 21 500 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 21 400 €.

VII - Bénin : attribution d'une subvention à l'association Vesoul sans frontières pour le projet de réalisation de 2 forages et leur raccordement au réseau d'adduction d'eau villageoise de Kamaté

Vesoul sans frontières est une association créée en 2008 dont l'objet est d'apporter à des populations en situation de détresse ou de misère une aide à propos des besoins fondamentaux de la personne. Le but est de soutenir les initiatives locales des sociétés civiles des pays en voie de développement. Elle intervient en particulier dans les domaines de la santé, l'hygiène et l'assainissement, l'agriculture, le sport et l'éducation.

Le village de Kamaté au Bénin est actuellement desservi via une borne fontaine par un réseau d'adduction d'eau villageoise qui couvre 10 localités. Compte tenu de la densité du réseau et de l'effectif de la population qu'il dessert, les faibles débits des 2 forages ne permettent plus à l'eau d'arriver à la borne fontaine de Kamaté située en hauteur.

Le présent projet vise à renforcer l'adduction d'eau villageoise de Sokponta, qui dessert une dizaine de villages, dont Kamaté fait partie, par la réalisation de 2 forages et le raccordement au réseau, ainsi qu'à réaliser 3 latrines afin de sensibiliser la population au respect de l'environnement. Les bénéficiaires en eau potable s'élèvent à 26 650 et ceux bénéficiant de latrines à 2 350 habitants.

Le projet est évalué à 67 966 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 54 400 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 36 400 €, Eau du Grand Lyon apportant 18 000 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 26 400 €.

VIII - Sénégal : attribution d'une subvention à l'association le Partenariat pour le programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS) - phase 2 (2015-2018)

L'association le PAEMS est présente au nord Sénégal, dans la région de Saint Louis depuis 1981, suite au jumelage entre la Ville de Lille et la ville de Saint Louis, et dans la région de Matam depuis 2010. Historiquement, l'action du Partenariat s'inscrit dans le cadre des accords de coopération entre les collectivités de la Région Nord-Pas de Calais et les collectivités du nord Sénégal. A ce titre, le Partenariat s'appuie largement sur les compétences des organes déconcentrés ou décentralisés de l'État Sénégalais.

La Région de Matam compte 403 écoles primaires : 49 % n'ont pas d'accès à l'eau, 39 % n'ont pas de sanitaires, 56 % ne sont pas clôturées. L'environnement scolaire et la fréquentation sont fortement liés : l'absence d'équipements spécifiques (accès à l'eau, sanitaires, clôtures, etc.) est un facteur de déscolarisation et d'échec. Ce déficit favorise l'apparition de maladies contagieuses et rend difficiles les conditions d'apprentissage des élèves. Le projet vise à couvrir l'ensemble de l'aire géographique de cette région.

Le projet prévoit la mise en place d'un programme d'intervention pour l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu scolaire. Il participe au renforcement du pilotage du secteur de l'éducation en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement par les acteurs locaux, notamment l'Inspection d'Académie et s'appuie sur un diagnostic exhaustif des besoins du secteur. Il s'articule autour d'un pack intégré d'activités "infrastructure / formation / sensibilisation" et assure un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage des collectivités locales. Ce projet portera sur 12 écoles soit environ 4 320 bénéficiaires.

Le projet est évalué à 199 914 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 20 000 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 10 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 10 000 €.

IX - Madagascar : attribution d'une subvention à la Commune de Nasandratrony pour le projet "Réseaux d'adduction d'eau potable des Fokontany lavomanitra/ lavomanitra ouest de la Commune de Nasandratrony"

La Commune de Nasandratrony est partie prenante du projet Eaurizon dans le cadre de la coopération décentralisée de la Métropole de Lyon avec la Région Haute-Matsiatra à Madagascar. La Commune de Nasandratrony compte 10 807 habitants répartis dans 8 Fokontany. Appuyée par ses partenaires techniques et financiers dans le cadre de la coopération, la Commune a produit un document de planification dans lequel le présent projet est présenté comme 2° priorité. La 1ère priorité ayant déjà été réalisée en avril 2014, dans le cadre du projet Cap'Eau. La Commune n'a qu'un seul réseau d'adduction d'eau potable desservant environ 20% de la population. La Commune, maître d'ouvrage, continuera à se former grâce à ses partenaires et pourra ainsi piloter par le biais de son service technique, toutes les étapes de mise en œuvre du projet, de la sélection de l'entreprise jusqu'à l'accompagnement des gestionnaires délégués.

Les Fokontany d'lavomanitra et d'lavomanitra ouest dans lesquels le projet sera réalisé n'ont pas encore accès aux services d'eau potable. Cela pose de gros problèmes sanitaires dans la mesure où les habitants puisent de l'eau non potable issue des rizières, des sources non protégées, des puits traditionnels ou des cours d'eau (+ 500 mètres de distances). Ainsi, les maladies hydriques sont nombreuses.

Le projet consiste à réaliser 2 réseaux d'adductions d'eau potable gravitaires et un aménagement de source. Ainsi, seront réalisés 3 captages, 3 filtres à sables, 3 300 mètres linéaires de conduite d'amenées en PEHD, 3 réservoirs construits, 5 926 mètres linéaires de conduites de distribution en PEHD qui alimenteront 20 points d'eau dont 2 lave-mains. L'équipement des ménages en latrines sera stimulé par les campagnes de sensibilisation de l'agent communal de l'eau et de l'assainissement.

Le projet consiste à alimenter en eau potable 1 895 personnes et 467 écoliers (+ enseignants) dans les Fokontany d'Iavomanitra et d'Iavomanitra ouest.

Le projet est évalué à 69 792 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 67 800 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 46 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 21 800 €. La Commune et les bénéficiaires du projet contribueront à hauteur de 2 643 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole de Lyon auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 27 000 €.

X - Madagascar : attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et mise en place de services communaux de l'eau dans la région Analanjirofo

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurale et urbaine, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi et l'accompagnement des familles les plus pauvres. Inter Aide dispose d'une expérience reconnue dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et mène des projets de ce type depuis 1994 à Madagascar.

L'accès à l'eau potable et l'amélioration de l'assainissement restent des enjeux très importants à Madagascar, les objectifs du millénaire visaient à obtenir en 2015 des taux de couverture en eau potable et assainissement respectivement de 65 % et 72 % (chiffres, ministères de l'eau). Ces taux ne seront pas atteints en 2015. Ils seraient à l'heure actuelle aux alentours de 40 % pour l'accès à l'eau et 51 % pour l'accès à l'assainissement avec un fort déficit en zone rurale, ce qui explique la forte prévalence des maladies hydriques parfois mortelles.

Les Communes rurales partenaires du projet sont situées dans 3 districts de Fénérite Est (230 000 habitants), Vavatenina (150 000 habitants) et Soanierana Ivongo (105 000 habitants). Ces districts font parties de la région Analajirofo sur la côte Est de Madagascar à environ 100 kilomètres au nord de la ville de Tamatave. Contrairement à des contextes pauvres en ressources hydriques, la problématique centrale dans la région d'Analanjirofo est l'omniprésence de l'eau dans un milieu à très forte insalubrité hydrique, avec des points d'eau traditionnels (rivières, rizières, sources non protégées) que les analyses définissent systématiquement comme non potables. Sur le plan de l'assainissement, les familles équipées d'une latrine sont encore minoritaires, avec un taux d'équipement en latrines avoisinant les 40 % dans les zones rurales concernées, avant intervention. La plupart des villageois pratiquent encore la défécation à l'air libre.

Le projet consiste en la réalisation de 50 points d'eau desservant les usagers par bornes fontaines publiques et/ou branchements particuliers avec une eau de qualité en quantité suffisante et dans des conditions d'accès adéquates (distance réduite, bonne ergonomie et facilité de puisage). 8 000 personnes et les élèves d'environ 10 écoles bénéficieront d'un accès durable à une eau de qualité. 800 latrines familiales équipées d'une dalle lavable avec couvercle seront construites par les usagers.

Le projet est évalué à 222 025 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 10 200 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 5 100 €, Eau du Grand Lyon apportant 5 100 €.

XI - Togo : attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le Programme d'amélioration à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural des savanes Togolaise

À l'international, le Secours catholique est membre français du réseau Caritas Internationalis qui fédère 162 Caritas agissant dans 201 pays et territoire. En s'appuyant sur les associations locales, il intervient chaque année sur 500 projets internationaux d'urgence (catastrophes naturelles, conflits, etc.), et de développement (accès aux services de base : eau, éducation, santé) et participe aux démarches de plaidoyer à l'échelon européen et international.

Eloignée de la capitale Lomé, la Région des Savanes est la plus pauvre du Togo. Les problèmes liés à l'eau persistent et sont divers : manque d'infrastructures hydrauliques dans la zone, problème de gestion des ouvrages existants (manque d'organisation et d'accompagnement des comités de gestion et ouvrages mal adaptés au contexte du milieu), une eau consommée rarement saine (changement de pratiques et comportements sont nécessaires avec une sensibilisation/échange d'expériences poussée sur les règles d'hygiène et d'assainissement).

Le projet vise à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations rurales de la région de Dapaong au Nord du Togo par l'aménagement de nouveaux et/ou réhabilitation de 8 points d'eau (forages ou puits), par la construction de 100 latrines et par la création/redynamisation, sensibilisation et formation de comités de gestion afin d'assurer l'entretien et la maintenance de ces ouvrages de manière durable.

Le projet est évalué à 197 479 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 31 000 €.

La contribution demandée à la Métropole de Lyon est de 15 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 16 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2016, d'un montant de :

- 53 400 € au profit de l'Association pour le développement médical et l'aide humanitaire au Cambodge (ADMAHC) dans le cadre du projet d'approvisionnement en eau potable du village rural de Ponley au Cambodge,
- 15 600 € au profit de l'association Solidarité eau sud dans le cadre du projet Sangoulema au Burkina Faso,
- 19 000 € au profit de l'association SOS Sahel dans le cadre du projet d'assainissement et hygiène dans 12 communes rurales au Burkina Faso,
- 47 600 € au profit de l'association Amitié et développement dans le cadre du projet "forages assainissement Burkina est" au Burkina Faso,
- 39 700 € au profit du Comité de jumelage Grigny Koupéla dans le cadre du programme participatif de développement durable de la Commune de Koupéla au Burkina Faso – Volet eau et assainissement,
- 42 900 € au profit de l'association Seves dans le cadre du projet de mise en place du service public d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans le village de Bangassi, région de Kayes, au Mali,
- 36 400 € au profit de l'association Vesoul sans frontières dans le cadre du projet de réalisation de deux forages et leur raccordement au réseau d'adduction d'eau villageoise de Kamaté, au Bénin,
- 10 000 € au profit de l'association Le Partenariat dans le cadre du programme d'accès à l'eau en milieu scolaire (PAEMS) - phase 2 (2015-2018), au Sénégal,
- 46 000 € au profit de la commune rurale de Nasandratrony dans le cadre du projet "Réseaux d'adduction d'eau potable des Fokontany lavomanitra/ lavomanitra ouest de la Commune de Nasandratrony", à Madagascar,
- 5 100 € au profit de l'association Inter Aide dans le cadre du programme d'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement et mise en place de services communaux de l'eau dans la région Analanjifofo, à Madagascar,
- 15 000 € au profit de l'association Secours catholique - Caritas France dans le cadre du programme d'amélioration à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement en milieu rural des savanes Togolaise, au Togo,

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement de 165 300 € au titre des dossiers objets de la présente délibération,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer de 330 700 € sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197, pour un montant de 227 700 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186, pour un montant de 103 000 €.

4° - La recette correspondante à hauteur de 165 300 € sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2016 - compte 748 - opération n° 1P02O2197, pour un montant de 107 600 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2016 - compte 748 - opération n° 2P02O2186, pour un montant de 57 700 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.